

Inscription à la PA Shine



Comment régulariser l'inscription à l'annuaire de votre client ?

Si l'inscription d'un client à la Plateforme Agréée Shine reste bloquée, c'est probablement parce que son entreprise n'est pas encore enregistrée dans l'annuaire de la facturation électronique. Cette démarche de régularisation revient à l'entreprise ou à son cabinet, aucune plateforme agréée, Shine compris, ne peut ajouter un SIREN dans l'annuaire.

Voici les deux cas de figure et la marche à suivre pour chacun.

Cas 1

L'entreprise n'est pas référencée dans le Registre National des Entreprises (RNE)

Certaines structures ne figurent pas dans l'annuaire de la facturation électronique car elles ne sont pas référencées dans le Registre National des Entreprises (RNE) tenu par l'INPI. C'est notamment le cas des structures créées avant 2023 dont l'immatriculation n'a pas été reprise lors de la création du RNE, ainsi que certaines formes juridiques particulières (associations, syndicats, structures sans obligation d'immatriculation).

La marche à suivre

- 1 Se connecter à l'espace professionnel sur impots.gouv.fr (le cabinet peut effectuer cette démarche pour le compte de son client).
- 2 Via la messagerie sécurisée, adresser une demande au Service des Impôts des Entreprises (SIE) pour confirmer l'assujettissement à la réforme et demander l'ajout du SIREN à l'annuaire. Préciser le SIREN, la dénomination et la situation au regard de la TVA.
- 3 En complément, contacter l'assistance de la DGFIP dédiée à la réforme au 0 806 807 807.

Une fois le SIREN ajouté par l'administration, l'inscription à la PA Shine pourra reprendre normalement.

Cas 2

L'entreprise n'est pas concernée par la réforme / sa situation doit être vérifiée

Si vous n'êtes pas certain que votre client est bien assujetti à la réforme de la facturation électronique, commencez par le vérifier avant d'engager toute démarche.

La marche à suivre

- 1 Vérifier l'éligibilité à la réforme via le questionnaire officiel disponible sur impots.gouv.fr/facturation-electronique-qu-est-ce-que-ca-change-pour-moi
- 2 Si l'entreprise est bien éligible mais n'apparaît toujours pas dans l'annuaire, se rapprocher de la DGFIP au 0 806 807 807 ou via portail.chorus-pro.gouv.fr pour régulariser sa situation.

Une fois l'entreprise correctement référencée dans l'annuaire, l'inscription à la PA Shine pourra reprendre normalement.